

DELIBERATION N° 2003/12-10 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 2002/12-03 du 16 décembre 2002 et propose une augmentation d'environ 2 % des tarifs de location des salles communales, en fonction des arrondis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2004 :

1/ SALLE POLYVALENTE ALBERT SCHWEITZER

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites
- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Utilisation par personne physique ou morale résidant à LUDRES

- le 1er jour 237,85 euros
 - le 2ème jour 118,95 euros
- nettoyage compris

c) Utilisation par personne physique ou morale extérieure à LUDRES

- le 1er jour 357,50 euros
- le 2ème jour 178,75 euros

d) Supplément : facultatif

- pour usage cuisine et vaisselle 115,90 euros

2/ GRANDE SALLE DES SPORTS MARIE MARVINGT

a) Utilisation par associations reconnues par la commune

- nettoyage compris (sauf pour bal) 494,20 euros

b) Autres usages : nettoyage compris

1 188,35 euros

3/ SALLE EMILE GALLE

a) Associations reconnues par la commune

70,70 euros

b) Personne physique ou morale de LUDRES

118,95 euros

c) Personne physique ou morale extérieure à LUDRES

357,50 euros

4/ SALLE JEAN MONNET

a) Utilisation catégorie 1, nettoyage compris

318,05 euros

- . Associations reconnues par la commune
- . Utilisateurs privés domiciliés à LUDRES
- . Usagers, industriels ou comités d'entreprises Z.I.

- b) Utilisation catégorie 2, nettoyage compris 636,10 euros
 - . pour tous les utilisateurs extérieurs à LUDRES
- c) Supplément facultatif :
 - pour cuisine et ses équipements :
 - . Utilisation catégorie 1 : 212,10 euros
 - . Utilisation catégorie 2 : 318,05 euros
- d) Supplément obligatoire :
 - gardiennage : 18,60 euros

5/ MAISON DES LOISIRS

- a) Associations reconnues par la Commune :
 - 2 locations annuelles gratuites
 - au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"
- b) Catégorie 1 - Utilisation par personne physique ou morale de LUDRES
 - la demi-salle : 118,95 euros
- c) Catégorie 2 - Utilisation par personne physique ou morale hors LUDRES
 - la demi-salle : 178,75 euros

6/ PRET DE LA VAISSELLE - EN CAS DE CASSE OU DE PERTE

- verre, tasse, cuillère, fourchette, couteau et petite cuillère 1,60 euros
- assiette, corbeille à pain 3,10 euros
- plat, légumier, cruche 15,85 euros

Monsieur BOILEAU rappelle les points suivants, toujours en vigueur :

- ces tarifs sont applicables pour les usagers exceptionnels et ponctuels, les autres activités régulières étant régies par une convention entre utilisateur et commune,
- les salles peuvent être mises à la disposition pour certaines activités à la discrétion du Maire,
- lors du dépôt de la demande, une caution égale à 50 % du tarif demandé pour la location pourra être exigée,
- en cas de demandes multiples et simultanées pour une même date d'utilisation, les habitants de LUDRES auront la priorité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter les modifications de tarifs proposés ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2004.